

Institut luxembourgeois de la normalisation de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services

ILNAS-EN ISO 17423:2018

Systèmes de transport intelligents -Systèmes Coopératifs - Exigences et objectifs de l'application (ISO 17423:2018)

Intelligent transport systems -Cooperative systems - Application requirements and objectives (ISO 17423:2018)

Intelligente Transportsysteme -Kooperative Systeme - ITS Anwendungsanforderungen und Grundsätze (ISO 17423:2018)

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 17423:2018 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 17423:2018.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC):

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable!

NORME EUROPÉENNE ILNAS-EN ISO 17423:20 EN ISO 17423

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Juin 2018

ICS 03.220.20; 35.240.60

Remplace CEN ISO/TS 17423:2014

Version Française

Systèmes de transport intelligents - Systèmes Coopératifs - Exigences et objectifs de l'application (ISO 17423:2018)

Intelligente Transportsysteme - Kooperative Systeme - ITS Anwendungsanforderungen und Grundsätze (ISO 17423:2018)

Intelligent transport systems - Cooperative systems - Application requirements and objectives (ISO 17423:2018)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 9 mai 2018.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire	Page
Avant-propos européen	3

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 17423:2018) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 204 "Systèmes intelligents de transport" en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 278 "Systèmes de transport intelligents", dont le secrétariat est tenu par NEN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en décembre 2018, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en décembre 2018.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de l'identification de ces droits de propriété en tout ou partie.

Le présent document remplace CEN ISO/TS 17423:2014.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application: Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 17423:2018 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 17423:2018 sans aucune modification.

INTERNATIONALE

ISO 17423

Première édition 2018-05

Systèmes de transport intelligents — Systèmes Coopératifs — Exigences et objectifs de l'application

 $Intelligent\ transport\ systems - Cooperative\ systems - Application\ requirements\ and\ objectives$





DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2018

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8 CH-1214 Vernier, Genève Tél.: +41 22 749 01 11

Fax: +41 22 749 09 47 E-mail: copyright@iso.org Web: www.iso.org

Publié en Suisse

50 1	nmai	re	Page
Avan	nt-prop	0S	v
Intro	oductio	n	vi
1	Dom	aine d'application	1
2		rences normatives	
_			
3		nes et définitions	
4	_	boles et abréviations	
5		mètres des services de communication	
	5.1	Abstraction des processus d'application des communications	
	5.2	Classes de paramètres de service de communication	8
	5.3	CSP opérationnels	
		5.3.2 Canal logique	
		5.3.3 Continuité de session	
		5.3.4 Taux moyen de génération d'ADU	
		5.3.5 Type de flux	
		5.3.6 Priorité maximale	
		5.3.7 Numéro de port	
		5.3.8 Durée de vie attendue du flux	
	5.4	CSP de destination	
	0.1	5.4.1 Liste des CSP	
		5.4.2 Type de destination	
		5.4.3 Domaine de destination	
		5.4.4 Distance de communication	11
		5.4.5 Directivité	11
	5.5	CSP de performance	
		5.5.1 Liste des CSP	
		5.5.2 Résilience	
		5.5.3 Débit minimal requis	
		5.5.4 Latence maximale autorisée	
		5.5.5 Taille d'ADU maximale	
	5.6	CSP de sécurité	
		5.6.1 Liste des CSP	
		5.6.2 Besoin de confidentialité des données	
		5.6.3 Besoin d'intégrité des données	
		5.6.4 Besoin de non-répudiation	
		5.6.5 Besoin d'authentification de la source pour le processus d'application ITS-S	
	5.7	CSP de protocole	
		5.7.1 Liste des CSP	
	5.8	5.7.3 Protocoles de communication spécifiques CSP pour destinataires	
	5.0 5.9	Vue d'ensemble des CSP	
_			
6		iques et réglementations	
	6.1	Politique de coût	
		6.1.1 Liste de règles	
		6.1.3 Tarif maximal par unité de donnée	
		6.1.5 Tarif maximal par duree de connexion	
	6.2	Besoin d'anonymat de la station	
	6.3	Besoin de confidentialité de la localisation de la station	
	6.4	Support de l'authentification de la station	